

L'Humanité

PREMIERE ANNEE. — N° 80.

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

MARDI 17 MAI 1904.

5 C.

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES
110, Rue Richelieu, Paris

Tout ce qui concerne l'Administration du Journal doit être adressé à l'Administration.

Directeur Politique :

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS		Paris & Dep.	Étranger
Un Mois	1 fr. 80	2 fr. 00	2 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 00	6 fr. 00
Six Mois	8 fr. 00	10 fr. 00	12 fr. 00
Un An	15 fr. 00	18 fr. 00	21 fr. 00

5 C.

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les bureaux de Poste.

LA PROTESTATION DU PAPE LE DOCUMENT AUTHENTIQUE

DEMAIN 18 MAI
L'HUMANITÉ commencera la publication d'un grand roman populaire inédit :

LE CRIME D'ABEL

REMY SAINT-MAURICE
Autant de Réveries, des Derniers jours de la vie, d'action et d'intérêt dramatique. Le Crime d'Abel est le récit d'une amoureuse aventure criminelle et judiciaire ; c'est encore une poignante tragédie familiale qui met à nu la cupidité, l'égoïsme, le crime, dissimulé sous les dehors de l'humanité bourgeoise. C'est enfin une poignante histoire d'amour qui se poursuit à travers les plus sombres péripéties du drame.

MISE AU POINT

Je ne ferai pas à M. Doumer l'injure de supposer que la manifestation oratoire à laquelle il s'est livré, dimanche, au banquet des Associations ouvrières de production, ait été seulement pour lui l'occasion agréable d'exercer, à l'égard de ses adversaires, de platoniques et vaines représailles. M. Doumer est un esprit trop pratique, — il l'a prouvé en maintes circonstances, — pour se dispenser en gestes inutiles. Ce qu'il a voulu, en prononçant, à la veille de la rentrée des Chambres, ce qu'on est convenu d'appeler un grand discours politique, c'est tracer les lignes générales d'un nouveau programme d'action parlementaire et gouvernementale, pour l'exécution duquel il s'efforce résolument.

Ce programme, qui ressort des critiques de l'ancien à propos de ce qui a été ou n'a pas été fait depuis le commencement de cette législature, bien plutôt que d'affirmations directes, précises et nettes, que veut-il ? Du point de vue républicain ou socialiste, il nous serait facile de le condamner tout de suite, sans plus d'examen, pour le seul motif qu'il reçoit dans la presque totalité des journaux conservateurs, réactionnaires et cléricaux. Jamais, en effet, discours n'avait provoqué, parmi les ennemis de la République, un pareil encombrement d'éloges ni valu à son auteur des encouragements aussi suspects. Je pense que par la nature des concours qui lui viennent, M. Doumer, — s'il n'a pas voulu les provoquer, — a pu comprendre déjà combien il serait illusoire de compter sur de tels auxiliaires pour réaliser des vues démocratiques et sociales.

Quand, par exemple, l'organe de M. Méline, la République française, déclare que les « progressistes pourront approuver avec discrétion ce programme de gouvernement », ou à le droit de se demander comment, sans recul, sans déchéance, les républicains pourraient lui donner aussi leur approbation. Mais ce n'est pas nous dispenser de juger les critiques de M. Doumer pour ce qu'elles valent par elles-mêmes. L'ex-gouverneur de l'Indo-Chine se plaint que, depuis deux ans, les réformes fiscales et sociales, — impôt sur le revenu, réformes ouvrières, — nient être systématiquement ajournées par le ministère dont l'activité se serait dépensée tout entière en anticléricalisme. Et quel anticléricalisme ! M. Doumer, certes, ne répudie pas l'action laïque ; il s'en déclare même partisan. Mais il y a à sa manière, le dogme, et ce que l'organe de Saint-Mandé ne pardonne pas au ministre Combes, c'est d'en avoir manqué totalement. Celui-ci a agi, par conséquent, sans mensure, avec maladresse, d'une façon tout à fait inefficace.

On pourrait faire observer à M. Doumer qu'il n'est pas lui-même sans reproches à cet égard, puisqu'il s'est associé, par ses votes, à cette procédure anticléricaliste qu'il condamne aujourd'hui. Du reste n'y a-t-il pas, au-dessus de lui, une autorité plus qualifiée pour apprécier cette politique et la juger sur ses effets ? Il me semble que les verdicts du suffrage universel sont souverains et je ne sache pas qu'au lendemain de l'éclatante victoire électorale remportée par le ministère, les paroles prononcées à Saint-Mandé aient été interprétées fidèlement les sentiments et les aspirations du pays.

Encore serait-il bon de savoir ce qu'on a fait de la loi de dégrèvement de l'impôt sur le revenu, pour ne pas mériter les critiques de M. Doumer. Il fallait bien pourtant exécuter la loi de 1901 : dès le début de la législature, ce fut la préoccupation dominante chez tous les républicains. Et c'est M. Combes qui a imaginé la procédure adoptée et suivie par le Parlement ? M. Doumer ne l'ignora pas, c'est la délégation des gau-

ches qui a tracé la voie et, pour s'y être engagé, pour y avoir persisté résolument, le ministère a reçu, de la majorité, de nombreuses marques de confiance auxquelles, si nos souvenirs sont exacts, M. Doumer n'a pas refusé de s'associer. Alors, que signifient les critiques d'aujourd'hui ? à quoi tendent-elles ? La procédure a été, au gré de certains, trop brutale, trop expéditive ; elle a manqué d'élégance ? Mais, s'il en avait été autrement, si la Chambre, par de puériles considérations, s'était déterminée à l'examen séparé de chacun des cas innombrables qui lui étaient soumis, elle aurait encore, grâce à l'obstruction nationaliste, à peine pour tout le reste de la législature dans un anticléricalisme aussi irritant qu'inefficace. Parce qu'il aurait été de renoncer à toute autre besogne. Et c'est alors, qu'à bon droit, M. Doumer pourrait reprocher au ministère d'avoir compromis la réforme sociale en absorbant les efforts du Parlement dans une entreprise exclusivement anticléricaliste.

Mais, est-il exact, est-il juste de dire que, pendant les deux ans écoulés, la Chambre n'ait fait autre chose que la guerre aux congrégations ? Ici encore, la mémoire de M. Doumer a des défaillances singulières. D'abord, le programme du gouvernement fut arrêté, dans son ensemble, d'un commun accord entre les groupes de gauche et le président du Conseil. Dès l'origine, il fut convenu que le Parlement serait, en premier lieu, saisi des demandes formulées par les congrégations non autorisées. Pendant que la Chambre examinait ces demandes, le Sénat devait être appelé à se prononcer sur le projet de loi portant la réduction du service militaire à deux ans. Une fois émis les votes de la Chambre sur les congrégations, le gouvernement s'engageait à déposer un projet d'impôt sur le revenu et à rechercher les voies et moyens de réaliser les réformes ouvrières.

Or, ce programme a été jusqu'ici exécuté fidèlement, de point en point. Non seulement le ministère ne s'est pas désintéressé des réformes sociales, mais même il a su profiter de toutes les occasions pour faciliter à la Chambre l'examen et l'adoption de projets de lois qui intéressent la classe ouvrière au plus haut degré. C'est ainsi que le Parlement a autorisé un million à la bonification des retraites des vieux travailleurs des mines ; que la Chambre s'est prononcée favorablement sur un projet d'assistance aux vieillards, projet dont le caractère social n'a pu échapper à M. Doumer lui-même. Et je ne parle que pour mémoire de la suppression du blanc de crêpe, de la réforme des justices de paix, votées à la Chambre.

En d'autres temps, un tel programme rempli en deux années, au milieu de difficultés de toutes sortes, eût suffi à provoquer les remerciements des républicains les plus exigeants. Sous le ministère Bourgeois, M. Doumer avait conquis la popularité à moins de frais. C'est peut-être le désir de la mériter qui le rend aujourd'hui si épris à la critique. Mais cette ambition, si elle lui fait honneur, n'aurait pas dû le dispenser de nous faire connaître, avec quelque précision, par quoi il compte remplacer ce qu'il se propose de détruire. Se hâter à son pouvoir n'est rien ; l'essentiel est de s'y maintenir. Pour cela, il faut être sûr d'une majorité. Or, les critiques de M. Doumer ne sont pas seulement dirigées contre le ministère, elles atteignent aussi la majorité qui l'a soutenu et partagé avec lui, toutes les responsabilités.

Puisqu'il est évident que M. Doumer ne peut pas compter, pour sa politique, sur la majorité actuelle, de quels éléments serait donc composée celle qu'il a en vue ? Voilà sur quoi on a omis de nous éclairer au banquet de Saint-Mandé. A moins qu'on ait voulu laisser aux appréciations élogieuses qui s'élevèrent de toute la presse réactionnaire le soin de nous renseigner sur ce point.

Dans ce cas, si nous voyons bien tout ce que la République pourrait perdre à un changement de ministère, nous avons le droit de nous demander ce qu'elle y pourrait gagner.

ARISTIDE BRIAND

LA POLITIQUE

L'élection des maires a troublé la sérénité du Temps, jeté dans l'incertitude et le désespoir l'esprit habituellement confiant de notre confrère, au point de le faire douter même de ses renseignements politiques.

rément républicains qui combattent la politique de réforme sociale et de laïcité en sont sollicités l'appui de voix réactionnaires. Fois des suffrages nationalisés ! Le triomphe des progressistes était par de tout alliage de cléricaux et de démagogues. Enfin, le dimanche soir, on procéda au choix des maires et des adjoints. Et, tout de suite, à la réserve des informations publiées par notre confrère, il devait visible que disparaissait sa confiance de la veille dans le succès triomphal proclamé avec tant de persistance quinze jours durant. Il se hâta à donner les noms, sans insister sur la désignation : ministériel, anticlérical.

Aujourd'hui, il relève avec amertume l'attitude singulière du conseil municipal de Grenoble, par lui porté dans les renseignements faits après le scrutin du 8 mai, comme acquis à sa politique. Vingt-deux conseillers sur trente-six ont voté une adresse de félicitations au cabinet pour sa politique anticléricaliste qu'ils approuvent. Et le maire a signé l'adresse.

Après Saint-Omer, Clermont-Ferrand, après Clermont-Ferrand, Grenoble, Clermont-Ferrand, le pourcentage des progressistes honorent. Hier, oui. Aujourd'hui, on ne sait plus. On serait furieux embarrassé, dit-il, de tirer une conclusion ou un enseignement de ces combinaisons de maires. Il insiste que celui de Grenoble pourrait bien être qu'un « embrouille », et il appelle sa manifestation en faveur du cabinet une « palinodie ». — Déjà !

Même consolation. Le plus sûr, c'est qu'après ces renseignements, le Temps parle avec quelque détail des nationalisés dont le concours ne lui semblait plus nécessaire. Aujourd'hui, les municipalités nationalisées, comme celle de Grenoble, adressent des félicitations à M. Combes.

Que reste-t-il donc aux progressistes des avantages du premier jour, et comment pourraient-ils compter rallier à gauche les défections nécessaires à la réussite de leurs projets ? Les Saxons ne rallient jamais que la victoire.

ÉCHOS

Abus de statistique

La statistique est une science utile, qui n'est cependant plus véritable que nous-mêmes, sans aucune fausseté. Il ne s'agit pas de la doctrine de Duguesclin, avec un dessein louable en soi, étudié dans les débats de la limitation des exportations. Il s'agit de la doctrine de Lyot, maître de la statistique, qui est de la loi de 1890 pour empêcher dans toute ville la multiplication des débits de boissons.

Ce sont les faits, dit le docteur G. Durand, qui sont à la base de la statistique, mais il s'agit de les interpréter. Il est tout à fait exact de constater que le nombre des débits français a diminué de 250 en un an, entraînant une diminution correspondante de 7.000 hectolitres d'alcool, la consommation du vin s'étant accrue de 40.000 hectolitres.

Et fait autre chose statistique ? Le nombre des débits français a diminué de 250 en un an, entraînant une diminution correspondante de 7.000 hectolitres d'alcool, la consommation du vin s'étant accrue de 40.000 hectolitres.

Pro Japonais

On lit dans le Libre Parole, sous la signature de M. Léon Dauterive : « Tous les juifs, valets de juifs, politiciens et franc-maçons, sont partisans des Japonais... » Et, tout de suite après : « Le Japon se trouve au début des hostilités, à peu près dans la même situation que la France au moment de la déclaration de guerre franco-allemande. Mêmes illusions ; même ignorance des moyens et de la valeur de l'armement, même ignorance des ressources militaires dans le fait commercial, même gabegie. »

Poils de carotte est maigre

La petite commune de Chilly (Nievre) vient de conquérir sa place dans la statistique géographique. Ses conseillers municipaux ont, à l'unanimité, émis comme motif Jules Bonard.

placement de l'ancienne porcelainerie de Clémence, dont quelques collectionneurs possèdent de très rares échantillons. Cette porcelainerie, installée par le comte de Provence, en 1815, sous le nom de Manufacture de Moulins, qui regardait Saint-Denis, avait été placée sous la direction de Desroches. Ses produits firent une concurrence sérieuse à la porcelainerie royale de Sevres. Mais la Révolution la ruina.

Un député de nos amis installés dans un appartement de 1^{er} classe. Un militant proteste amicalement. — Mais, citoyen, fait observer le député, ce ne sont pas les « premières » que nous voyons supprimer, ce sont les « secondes » et les « troisièmes ».

LA VOIE ORDINAIRE

Guerre de races

M. Doumer ne s'est pas contenté, hier, d'exprimer une nouvelle combinaison nationaliste et réactionnaire, comme à l'habitude, celle qui vient de s'effondrer devant le suffrage universel. Il a essayé aussi d'engager la politique internationale de la France et de l'Europe dans la guerre de races la plus odieuse tout ensemble et la plus folle. Il proclama l'indivisibilité et l'impérissabilité éternelles de quatre cents millions d'hommes ; il met hors de l'histoire, hors du droit au progrès et à la vie tout un continent. Écoutez ces sauvages et incultes paroles :

Ne vous y trompez pas, messieurs, il ne s'agit pas aujourd'hui de nos conceptions diplomatiques qui se font et se défont au gré des politiques. Il s'agit de la vie humaine, de la vie de l'humanité, de la vie de l'Europe, de la vie de l'Asie, de la vie de l'Afrique, de la vie de l'Amérique, de la vie de l'Europe, de la vie de l'Asie, de la vie de l'Afrique, de la vie de l'Amérique, de la vie de l'Europe, de la vie de l'Asie, de la vie de l'Afrique, de la vie de l'Amérique.

Vraiment, si les ouvriers coopérateurs qui étaient présents au banquet ont applaudi de langage, ils ont une singulière idée, non seulement des droits de l'homme, mais des conditions de l'attachement patriotique. Quel il nous allions proclamer à priori que les millions de Chinois et de Japonais sont des barbares à surveiller et à opprimer ! Nous allons proclamer que dans les conflits qui pourraient surgir entre eux et les ambitions ou les convoitises d'un groupe d'Européens, ce sont eux qui ont le droit de se défendre et qui ont le droit de vaincre.

Mais l'Europe va-t-elle éprouver sa force et son génie à tenir en servage quatre cents millions d'être humains, à leur interdire le travail, à leur arracher les moyens de se défendre ? Et y a-t-il, en effet, à l'est, ce que deux moyens de conjurer ce péril. Le premier c'est de traiter, toujours les peuples saisis avec équité et modération pour ne pas exciter en eux des haines inexpugnables. Le second c'est de préparer, c'est de créer l'entente européenne, afin que la force collective et internationale de l'Europe unie déjoue le monde jaune de toute pensée d'agression, et afin que les peuples de l'Europe ne retournent à leur force militaire qu'au cas où ils ne peuvent servir équilibrés à la défense de leurs intérêts communs, alléguant leur production d'un fardeau accablant et se mettent en état de mieux soutenir l'inévitable concurrence économique d'un continent nouveau. Alors le progrès économique de la Chine et du Japon, bien loin d'entraîner l'essor industriel de l'Europe, élargira pour nos producteurs le marché du monde, accru d'un continent immense.

Mais surtout, M. Doumer va à contre sens : à sa politique est faite de provocations insolentes et de mépris sauvage à l'égard de l'Asie, de dédaignés direct et agressif à l'égard de l'Europe.

Il est intéressant de noter les paroles que celui qui, hier encore, était gouverneur général de l'Indo-Chine :

JEAN JAURÈS.

TEXTE DE LA NOTE PONTIFICALE

Voici le texte authentique et certain de la lettre de protestation adressée par le pape à tous les gouvernements contre le voyage de M. Loubet à Rome :

Des Chambres du Vatican

La venue à Rome en forme officielle de M. Loubet, président de la République française, pour rendre visite à Victor-Emmanuel III a été un événement de si exceptionnelle gravité que le Saint-Siège ne peut le laisser passer sans appeler sur lui la plus sérieuse attention du Gouvernement que Votre Excellence représente.

Il est à peine nécessaire de rappeler que les chefs d'États catholiques, liés comme tels par des liens spéciaux au Pasteur Suprême de l'Église, ont le devoir d'user vis-à-vis de Lui des plus grands égards, comparativement aux Souverains des États non catholiques, en ce qui concerne sa dignité, son indépendance et ses droits imprescriptibles. Ce devoir, reconnu jusqu'ici et observé par tous, nonobstant les plus graves raisons de politique, d'alliance ou de parenté, incombait d'autant plus au Premier Ministre de la République française, qui, sans avoir aucun de ces motifs spéciaux, préside en revanche une nation qui est unie par les rapports traditionnels les plus étroits avec le Pontificat Romain, joint, en vertu d'un pacte bilatéral avec le Saint-Siège, de privilèges signalés, à une large représentation dans le Sacré-Collège des Cardinaux, et par suite dans le Gouvernement de l'Église universelle, et possède par singulière faveur le protectorat des intérêts catholiques en Orient. Par suite, si quelque Chef de Nation catholique infligeait une grave offense au Souverain Pontife en venant prêter hommage à Rome, c'est-à-dire au lieu même du Siège pontifical et dans le même palais apostolique, à celui qui contre tout droit détiendrait sa souveraineté civile et en entrave la liberté nécessaire et l'indépendance, cette offense a été d'autant plus grande de la part de Monsieur Loubet ; et si, malgré cela, Le Nonce Pontifical est resté à Paris, cela est dû uniquement à de très graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux. La déclaration faite par M. Delcassé au Parlement français ne peut en changer le caractère ni la portée, — déclaration suivant laquelle le fait de rendre cette visite n'impliquait aucune intention hostile au Saint-Siège ; car l'offense est intrinsèque à l'acte d'autant plus que le Saint-Siège n'avait pas manqué d'en prévenir ce même Gouvernement.

Et l'option publique, tant en France qu'en Italie, n'a pas manqué d'apercevoir le caractère offensif de cette visite, recherchée intentionnellement par le Gouvernement italien dans le but d'obtenir par la faitabilité des droits du Saint-Siège et l'offense faite à sa dignité, droits et dignité que celui-ci tient pour son devoir principal de protéger et de défendre dans l'intérêt même des catholiques du monde entier.

Afin qu'un fait aussi douloureux ne puisse constituer un précédent quelconque, le Saint-Siège s'est vu obligé d'émettre contre lui les protestations les plus formelles et les plus explicites, et le sousigné Cardinal Secrétaire d'État, par ordre de Sa Sainteté, en informe par la présente Votre Excellence, en vous priant de vouloir porter le contenu de la présente Note à la connaissance du Gouvernement de...
Il insiste en même temps cette occasion de confirmer à Votre Excellence les assurances... etc.

Cardinal MERRY DEL VAL.

LA PROVOCATION

Sans doute il était puéril aux diplomates et aux gouvernements d'imaginer qu'un document de cette gravité resterait longtemps secret. Jusque-là la chancellerie française et le gouvernement français ont réussi à le tenir caché. Mais des présolutions aussi minutieuses n'ont pas été prises partout, et je me félicite que ce soit un journal français qui donne le premier un document qui, publié au dehors, serait encore plus offensant pour la France.

C'est, en effet, une double et insolente provocation à la France et à l'Italie. Le pape n'a pas hésité à mettre en accusation, devant les gouvernements, la République française et son président. C'est de haut et comme s'il dénonçait un coupable aux peuples et aux princes, que le pape juge et condamne M. Loubet.

Nous apprenons en outre par cette lettre que le pape s'était efforcé d'empêcher le voyage de M. Loubet à Rome. Elle avait osé dire au gouvernement qu'elle y verrait une offense et jamais plus scandaleuse intervention ne s'était produite dans la politique extérieure de notre pays. Le roi d'Italie était venu à Paris ; il y avait été cordialement reçu comme représentant de l'Italie elle-même. Ne pas lui rendre sa visite, dans sa capitale même, ne pas aller à Rome, c'était, pour la République française, rompre avec l'Italie. Et voilà pourtant l'acte insensé et antinational que le pape a demandé au gouvernement français, qu'il a tenté de lui imposer par la menace. C'est parce que la France républicaine n'a pas consenti à ce suicide que le pape la dénonce, elle et son premier magistrat, aux gouvernements et aux nations.

Contre l'Italie, la provocation est plus audacieuse encore, s'il est possible, et plus offensante. Non seulement le pape dévise de nouveau sur Rome et l'État romain sa prétention irréductible, non seulement il méconnaît et bafoue le droit national de l'Italie ; mais il semble avoir choisi systématiquement les termes les plus blessants pour la monarchie de Savoie jusqu'à revendiquer comme une partie de Rome pontificale la demeure même du roi. Il proclame que le roi d'Italie a invité M. Loubet à Rome dans le dessein d'humilier et d'offenser la papauté. C'est la déclaration de guerre la plus brutale lancée par la papauté à l'Italie moderne et à la Révolution.

Mais le pape a pensé que, sans doute, les gouvernements et les peuples s'étonneraient qu'il n'ait pas rappelé le nonce de Paris. C'était là, en effet, le moyen diplomatique le plus naturel pour protester contre ce qu'il prétend être une offense. Il déclare que seules des raisons toutes spéciales l'ont empêché de rappeler, en effet, le nonce. C'est dire que celui-ci n'est plus dans la pensée même du pape qu'un représentant préteur et provisoire.

Depuis que le pape a envoyé cette note, la rupture diplomatique de la papauté et de la France est virtuellement accomplie. Il ne reste plus au gouvernement de la République française qu'à déléguer, sans délai mais sans faiblesse, les conséquences nécessaires de la provocation intolérable lancée par Pie X à deux grands peuples. A l'occasion de leur rapprochement, l'entière émanation de la France, débarrassée enfin de toute ingérence politique de l'Église, n'est pas seulement la condition absolue de son libre développement intérieur ; elle apparaît maintenant comme une nécessité nationale.

JEAN JAURÈS.

Clericalisme et Chemins de fer

A la chasse des millions. — Curieux triumvirat. — Gruescités cléricales. — Les tendresses des Compagnies. — Au cœur de l'œuvre.

Il vient de se passer, au cours du récent Congrès du syndicat national des travailleurs des chemins de fer, un fait important qui constitue, pour la puissance cléricale, un échec sérieux et que nous avons le devoir de signaler comme un nouveau triomphe de l'esprit républicain et laïque.

On sait, par notre compte rendu des travaux du Congrès, que le président du Conseil a formellement promis à ce syndicat de lui attribuer le produit intégral d'une loterie de quatre millions, autorisée par un vote de la Chambre, pour la création d'un orphelinat ; un fait aussi que cet orphelinat portera le nom d'orphelinat du Syndicat national des Chemins de fer de France et des Colonies.

Cette promesse, conséquence du vote de la Chambre, semblait obligatoire ; elle n'a, à dire vrai, rien que de naturel pour ceux qui ignorent qu'une autre Société, de façade humanitaire, mais d'essence profondément cléricale — la Société de secours et d'hygiène, autrement dite Orphelinat fraternel — s'était, elle aussi, mise sur les rangs pour truster les travailleurs organisés de la moitié du produit de la loterie.